



photo: Jérôme Grandjeillot

La notation « [DP] » dans une règle de cet Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. AUTORITE ORGANISATRICE (AO)

Le Sport Nautique et Plaisance du Havre organise la Normandie Solo (grade 4) du 24 au 30 juin 2018, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2. REGLES

La régata sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 2.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers en annexe de cet AC.
- 2.3 Les règlements fédéraux,
- 2.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.5 Les RCV suivantes seront modifiées dans les IC : 32.2, 63.1, A4.1 et A5 et signaux de course.
La RCV 52 (Energie Manuelle) est modifiée comme suit : « Les bateaux sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique agissant sur le seul cap du bateau. »
- 2.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. PUBLICITE

En application de la Réglementation 20 de World Sailing (WS) (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. [DP]

4. ADMISSIBILITE

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes : B, C, D, R, E et F OSIRIS, des groupes 15 à 32 nets, munis de leur carte d'identité 2018 et aux bateaux jaugés IRC dont le TCF est compris entre 0,800 et 1,100 sous réserve d'au moins 7 bateaux inscrits.
- 4.2 La régata est une régata en solitaire.
- 4.3 Les bateaux devront être armés pour une navigation au-delà de 6 milles d'un abri, équipés d'un moteur et d'une VHF fixe en état de marche.
- 4.4 Chaque skipper devra être en possession d'une VHF portable et d'une flash light en navigation nocturne.
- 4.4 L'utilisation des ballasts est interdite.

5. INSCRIPTION

- 5.1 Chaque skipper membre d'un club affilié à la FFVoile doit être titulaire d'une licence Club FF Voile 2018 avec un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile ou du sport en compétition datant de moins d'un an si nécessaire, d'une autorisation de port de publicité d'un certificat de jauge OSIRIS ou IRC 2018
- 5.2 Pour chaque skipper non-membre d'un club affilié à la FFVoile, deux options sont possibles :
 - soit justifier de son appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros et présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile ou du sport en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
 - soit prendre une licence Club FFVoile 2018 et fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile ou du sport en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais). Dans ce cas il sera assujéti au règlement de la FFVoile notamment en ce qui concerne les règles de publicité.
- 5.3 L'AO se réserve le droit de refuser une inscription selon la RCV 76.
- 5.4 En dehors des bateaux de l'organisation, aucun bateau d'assistance ne sera autorisé.

6. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 380 euros. Une pré-inscription peut être enregistrée sur le site www.normandiesolo.org
La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 24 juin à 8h00.

7. PROGRAMME

23 juin 2018 À partir de 9h00 confirmation des inscriptions et contrôles de jauge
24 juin 2018 Course 1, Le Havre (comptant pour le Trophée Solo Voiles Océanes)
25 juin 2018 Course 2, Le Havre Fécamp
26 juin 2018 Course 3, Fécamp
27 juin 2018 Courses 4 & 5, Fécamp - St Vaast La Hougue
28 juin 2018 Course 6, St Vaast La Hougue
29 juin 2018 Courses 7 & 8, St Vaast La Hougue - Le Havre
30 juin 2018 Arrivée courses 7 & 8 - remise des prix en soirée
Les heures de mise à disposition seront précisées dans les IC

9. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

10. LES PARCOURS

Les parcours seront définis au briefing de la course du jour.

11. SYSTEME DE PENALITE

- 11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
11.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

12. CLASSEMENT

- 12.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
12.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
12.3 Le classement final OSIRIS compte pour le Trophée solo Voiles Océanes (voir règlement spécifique)

13. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

14. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

15. PRIX

Aucun prix en numéraire, lots et trophées divers.

16. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contact : **Sport Nautique et Plaisance du Havre,**
Port des Yachts, quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre.
Jérôme Grandguillot 06 78 90 64 54

Mail : snph@snph.org

Site internet : www.snph.org - www.normandiesolo.org